

www.createur-repreneur.fr

Votre projet
grandit avec
**nos solutions
de financement**

Banque de référence
pour la création-reprise d'entreprise,
la Banque Populaire vous apporte
les éléments de réponse essentiels
aux questions que vous vous posez
sur la manière de financer votre projet
et d'assurer la pérennité
de votre entreprise.

Experts de vos métiers, les conseillers professionnels Banque Populaire
sont à votre disposition pour approfondir les points abordés dans ce guide.





Vous faire accompagner

Les chances de succès d'une entreprise sont de 80% au bout de cinq ans si elle est accompagnée, contre 50% si elle ne l'est pas ! Trouvez les bons appuis pour consolider votre projet.

Les chambres de métiers et de l'artisanat

À l'évidence, les chambres de métiers et de l'artisanat sont, pour les créations et les reprises d'entreprises, les interlocuteurs incontournables.

Elles comprennent votre langage car elles connaissent le métier que vous allez exercer. Elles vous orientent et vous accompagnent dans vos démarches.

Les autres réseaux

D'autres réseaux peuvent également être sollicités pour vous accompagner dans votre projet et vous apporter des aides spécifiques de financement (prêt d'honneur, prêt solidaire...). Nous pouvons citer notamment Réseau Entreprendre, France Initiative, France Active, Réseau des Boutiques de Gestion, Oséo, Adie...

Les + de la Banque Populaire :

La Banque Populaire a signé un partenariat avec les chambres de métiers et de l'artisanat et les principaux réseaux d'accompagnement de proximité présents sur le territoire afin de vous donner un maximum de chance de réussite.

Préparer votre dossier

La préparation de votre dossier est importante.

En effet celui-ci doit vous permettre de convaincre votre partenaire financier dans son envie d'accompagner votre projet.

Voici l'ensemble des points à étudier avec un réseau d'accompagnement et à présenter à votre conseiller Banque Populaire.

Votre savoir-faire

- Décrivez votre expérience professionnelle.
- Quels sont vos points forts ?
- Quelles sont vos motivations ?

Le produit ou service proposé :

Décrivez le produit ou le service que vous souhaitez commercialiser. Comparez-le aux produits existants du marché.

■ Le marché

- Le marché est-il porteur ? Quelle est la concurrence ?
- Quels sont vos plus par rapport à la concurrence ?
- Quelle sera votre clientèle ?

■ La commercialisation

- Il ne suffit pas de produire des biens ou des services, encore faut-il les vendre.
- Quel est votre mode de commercialisation ?
 - Avez-vous déjà songé à un réseau de distribution ?

La structure juridique choisie pour votre entreprise

En fonction de votre situation, vous pouvez vous installer en affaire personnelle ou créer une société. Ce choix n'est pas neutre car il a un impact sur votre patrimoine et votre fiscalité. Renseignez-vous auprès de professionnels compétents : experts-comptables, avocats, centres de gestion...

Le plan de financement

Il permet de déterminer les capitaux nécessaires pour réaliser le projet. Pour cela vous devez définir les besoins nécessaires à votre activité et les chiffrer. Parallèlement, vous indiquez comment vous les financez. Il est conseillé de ne pas tenir compte dans les ressources, des diverses subventions et primes qui ont un caractère aléatoire. Le montant total des besoins doit être égal au montant total des ressources.

Le compte d'exploitation prévisionnel

Il s'agit d'établir sur 3 ans, un prévisionnel de votre activité qui reprend pour chaque année, le chiffre d'affaires que vous pensez atteindre et les charges que vous aurez à payer. La différence entre les produits et les charges détermine la rentabilité et la faisabilité de votre projet.

Financer votre projet de création

Chaque année, la Banque Populaire facilite l'installation de près de 70 000 porteurs de projets. En analysant votre projet, vous avez défini vos besoins financiers.

Aussi, votre Banque Populaire met à votre disposition une gamme complète de financements adaptés à ces besoins.

Le Prêt à la Création d'Entreprise



Le Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)*, prêt distribué par Oseo, est accordé en complément d'un crédit Banque Populaire. Il est **sans aucune garantie ni caution personnelle**.

Simple et rapide à mettre en place, il vous permet de financer le démarrage de votre activité et de vous constituer un fonds de roulement.

*Le PCE est réalisé par OSEO.

Son taux est identique à celui de la banque sur son concours avec un taux minimum CNO TEC 5 majoré de 1.7%.
Pour en savoir plus : pce.oseo.fr.

Le crédit à moyen et long terme

Il peut financer tous vos investissements :

- le prêt peut être à taux variable ou à taux fixe,
- la durée de remboursement est généralement fonction de l'investissement réalisé et de sa durée d'amortissement fiscal (immobilier, agencement, matériel, véhicule...).

Le crédit-bail

- Il vous permet de financer intégralement vos équipements professionnels ainsi que vos investissements immobiliers.
- Vous choisissez votre équipement et votre fournisseur et négociez les modalités d'achat.
- La structure spécialisée de votre Banque Populaire achète l'équipement puis le loue à votre entreprise pour une durée déterminée fixée dans le contrat.
- Vous payez des loyers imputables en charges et déductibles selon la fiscalité en vigueur.
- À l'issue du contrat, vous avez le choix entre racheter le matériel pour une valeur résiduelle convenue à la signature du contrat ou restituer le matériel.

Consultez votre conseiller, il vous orientera vers la meilleure solution.

Et n'oubliez pas que vous pouvez bénéficier d'aides spécifiques auprès des réseaux d'accompagnement de proximité.



Financer votre projet de reprise

Vous souhaitez reprendre une entreprise : acheter un fonds de commerce, un droit au bail...

En plus des offres de financement proposées aux créateurs d'entreprise, la Banque Populaire propose un financement exclusif dédié à la reprise d'entreprise.

Le Prêt SOCAMA Transmission-reprise

Distribué par les Banques Populaires et garanti par la SOCAMA¹, le Prêt SOCAMA Transmission-Reprise² permet de financer la reprise d'une entreprise jusqu'à 150 000 € avec possibilité de franchise jusqu'à 9 mois. La/les garantie(s) personnelle(s) sont limitées à 25% du montant initial du prêt³.

N'hésitez pas à contacter votre conseiller Banque Populaire !
Il saura vous accompagner dans votre projet de reprise d'entreprise.

Pensez à l'avenir !

Une fois installé, vous pouvez bénéficier du Prêt Express SOCAMA¹ **sans caution personnelle**². Que vous ayez besoin de renouveler du matériel ou encore de faire des travaux d'aménagement, vous pouvez emprunter jusqu'à 30 000 € sans engager votre patrimoine personnel.



⁽¹⁾ Pour ces opérations, la Socama bénéficie d'une garantie au titre du programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation de la communauté européenne.

⁽²⁾ sous réserve d'acceptation du dossier par la Banque Populaire et la Socama - Voir conditions en agence.

⁽³⁾ Sur les biens hors exploitation à hauteur de 25 % du montant initial du prêt.
En cas de rachat de parts ou d'actions, la détention de la majorité des titres et droit de vote est obligatoire.

Professionnels, reprenez une entreprise en toute sérénité.



Vous souhaitez reprendre une entreprise tout en protégeant votre patrimoine ?

La Banque Populaire vous aide à exprimer votre succès d'entreprendre grâce au prêt Socama Transmission-Reprise. Celui-ci vous apporte le financement nécessaire, tout en protégeant votre patrimoine. Le montant des cautions personnelles est limité à seulement 20% du montant initial du prêt. Alors, profitez de cette exclusivité pour vous lancer et contactez un Conseiller Banque Populaire.

* Prêt allant jusqu'à 150 000 €. Sous réserve d'approbation du dossier par la Banque et par la SOCAMA. En cas de défaillance, le recours de la Banque à l'encontre de l'emprunteur s'exerce sans limitation sur les biens affectés à l'opération et sa responsabilité n'est limitée à 20% du montant initial du prêt sur ses biens hors opération.



Tout ce qui est en SOCAMA bénéficie d'une garantie
sur le prêt ainsi que d'un accès à des services
et d'activités de la Communauté Française.

Garantir votre financement

Pour accéder au crédit, le créateur ou le repreneur d'entreprise doit souvent apporter au prêteur des garanties (hypothèque, gage, nantissement, caution...) pour assurer la bonne fin de ses engagements. Or de nombreux projets ne voient pas le jour faute de garanties suffisantes.

Les + de la Banque Populaire : la garantie SOCAMA

Partenaires exclusifs de la Banque Populaire, les SOCAMA (Sociétés de caution mutuelle artisanales) garantissent les crédits de plus de 250 000 sociétaires artisans sur toute la France. Leur caution permet d'alléger le recours aux garanties réelles et personnelles et de préserver le patrimoine des emprunteurs en cas de défaillance.

Les SOCAMA : des entrepreneurs comme vous



Leur expérience et leur connaissance de vos métiers viennent compléter l'expertise de votre conseiller Banque Populaire. Elles sont administrées par 800 chefs d'entreprise exerçant des responsabilités dans les organisations professionnelles et les chambres de métiers et de l'artisanat.

Comment ça marche ?

Fondée sur le principe de la mutualisation des risques, la garantie accordée repose sur un fonds de garantie, alimenté par les adhésions des emprunteurs. La participation au fonds de garantie est remboursable à l'emprunteur après complet remboursement du prêt*. La rémunération de la société de caution mutuelle est assurée par le paiement d'une commission sur le montant garanti.

Les SOCAMA en quelques chiffres.

- 2,4 milliards d'euros garantis
- 30 000 prêts cautionnés par an
- 250 000 sociétaires
- 27 SOCAMA régionales
- 45 ans de cautionnement mutuel

*Après décision de l'Assemblée Générale qui suit la date d'échéance du prêt.





Simplifier votre gestion au quotidien

Parce que bien gérer votre nouvelle activité est aussi important que maîtriser votre nouveau métier, la Banque Populaire vous propose des produits et des services adaptés à vos besoins.

Un compte professionnel

Indispensable pour bien gérer votre activité, il facilite votre comptabilité et vous permet de bien distinguer vos opérations privées de vos opérations professionnelles.

Un service de consultation et de suivi de vos comptes à distance 24h/24 7j/7

Par téléphone, fax ou Internet, vous pouvez suivre quotidiennement votre trésorerie, consulter les soldes et les dernières écritures de vos comptes.

Une carte de paiement et de retrait dédiée à votre activité professionnelle

Avec elle, vous pouvez régler à tout moment vos achats professionnels et vos frais de déplacement. C'est également un outil de gestion indispensable pour votre activité : toutes vos dépenses sont clairement identifiées. Les garanties d'assurance et d'assistance associées à cette carte vous permettent également de bénéficier d'une protection efficace lors de tous vos déplacements professionnels.

Un terminal de paiement électronique

Il vous permet d'accepter le paiement de vos ventes ou prestations par carte bancaire et de mieux gérer votre activité au quotidien. Nos différents types de terminaux de paiement électronique facilitent vos encaissements et assurent la sécurité de vos transactions monétiques. Ils vous permettent également d'augmenter votre chiffre d'affaires grâce aux options qui leur sont associés (paiement en « n » fois, acceptation des cartes American Express et des cartes chinoises CUP, change dynamique au point de vente...).

Créateurs - repreneurs d'entreprise

Notre union fait votre force !

Partenaire de votre réussite, la Banque Populaire est experte de vos métiers et à l'écoute de vos préoccupations, avec l'appui des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et des Sociétés de Caution Mutuelle Artisanales (SOCAMA).

Aujourd'hui plus que jamais, la Banque Populaire répond à vos besoins en vous proposant des produits et services sur mesure.

Déjà plus de 330 000 artisans lui font confiance, alors n'attendez pas pour prendre contact avec un conseiller Banque Populaire sur www.banquepopulaire.fr*

* Coût de connexion selon votre fournisseur d'accès.



Anticiper les imprévus

Créer ou reprendre une activité est une responsabilité importante. Pour l'assumer dans la durée, mieux vaut parer à toutes les éventualités.

Vous informer sur la santé financière de vos prospects et clients et vous garantir contre les risques d'impayés

Vérifier la solvabilité de vos partenaires est une précaution importante à prendre avant de vous lancer dans une relation commerciale. Nos solutions d'information commerciale vous donnent accès à une base d'informations économiques et financières sur plus de 50 millions d'entreprises. **Vous pouvez consulter à tout moment les notations sur la solvabilité de vos clients en France et à l'international.**

Avec nos solutions d'assurance-crédit, vous pouvez bénéficier en plus de garanties sur vos encours clients, du recouvrement de vos créances en retard et d'une indemnisation en cas d'impayés.

Sécuriser vos encours clients

Notre offre complète d'affacturage vous permet de **financer, garantir, relancer et gérer vos créances clients.**

Vous obtenez une avance de trésorerie immédiate avec le financement de vos factures (jusqu'à 400 000 euros pour les créateurs).

Vous êtes déchargés de leur relance dès leur émission jusqu'à leur encaissement.

Nous gérons les moyens de règlement ainsi que leur lettrage.

En cas d'impayés ou de défaillance de votre client, **vous êtes garantis à 100% des encours garantis¹.**

Faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie quotidienne

Les accidents de la vie quotidienne sont nombreux : accidents domestiques, médicaux, catastrophes naturelles et technologiques, agressions...

Avec la Multirisque des Accidents de la Vie² de la Banque Populaire, toute votre famille est assurée dès la signature du contrat, sans aucune formalité médicale.

En cas de décès ou d'accident entraînant un taux d'incapacité permanente³ d'au moins 5 %⁴, vous êtes indemnisé pour tous les préjudices subis³, quels qu'ils soient.

⁽¹⁾ Selon les conditions légales, fiscales et contractuelles en vigueur

⁽²⁾ Le contrat « Multirisque des Accidents de la Vie » est un contrat d'Assurances Banque Populaire Vie, entreprise régie par le code des assurances.

⁽³⁾ Le taux d'incapacité permanente mesure les séquelles irréversibles suite à un accident.

⁽⁴⁾ Conformément aux dispositions des conditions générales valant note d'information.

Vous assurer pour démarrer l'esprit serein

La Banque Populaire vous accompagne et vous propose des solutions d'assurance indispensables pour démarrer l'esprit serein.

Protéger vos bien professionnels

Détérioration ou destruction de vos biens professionnels, **le contrat Multirisque Professionnelle¹ couvre l'ensemble des risques liés à l'exercice de votre activité.**

Préserver la pérennité de votre entreprise

Avec Fructi Homme-Clé, vous compensez la perte d'exploitation qui serait liée à la disparition d'un « homme clé » (le dirigeant ou tout autre collaborateur essentiel).

En cas de décès ou d'Invalidité Absolue et Définitive de l'homme-clé, **le capital versé permet à votre entreprise de poursuivre son activité².**

Maintenir le niveau de vos revenus et protéger vos proches

Avec le contrat Prévoyance de Fructi-Professionnel¹, vous bénéficiez d'un revenu régulier en cas d'arrêt de travail temporaire³ pendant une période pouvant aller jusqu'à un an. Vous pouvez aussi protéger vos proches en cas de décès.

Des revenus à vie au moment de la retraite

Avec Fructi-Professionnel Retraite¹, vous vous constituez des revenus complémentaires sous forme de rente à vie⁴ versée au moment de votre départ en retraite.

Bon à savoir

Bénéficiez d'une fiscalité avantageuse !

Les cotisations que vous versez au titre des contrats Fructi-Professionnel, Prévoyance et Retraite, peuvent être déductibles de votre revenu imposable⁵.

⁽¹⁾ Les contrats « Multirisque Professionnelle », « Fructi-Professionnel Prévoyance » et « Fructi-Professionnel Retraite » sont respectivement des contrats d'Assurances Banque Populaire IARD et d'Assurances Banque Populaire Prévoyance, entreprises régies par le code des assurances

⁽²⁾ Les entreprises concernées sont les personnes morales ayant un objet commercial.

⁽³⁾ En dessous de 18 mois de création, la garantie Arrêt de Travail Temporaire ou d'Invalidité Permanente Totale est limitée à 1 500 euros par mois. Au-delà, elle peut aller jusqu'à 5 000 euros.

⁽⁴⁾ La rente est soumise à imposition.

⁽⁵⁾ Selon les conditions légales, fiscales et contractuelles en vigueur.

La Banque Populaire, N°1 dans de nombreux domaines d'expertise

- La Banque de référence pour la création et la reprise d'entreprise avec plus de 70 000 porteurs de projets accompagnés chaque année.
- N°1 dans la distribution de Prêt à la Création d'Entreprise (PCE)
- Le partenaire exclusif des SOCAMA, n°1 du cautionnement mutuel, spécialiste des financements de la petite entreprise
- N°1 de la gestion du poste-clients (affacturation, information commerciale, assurance-crédits) en France, grâce à l'expertise de Natixis Factor, filiale de Natixis
- Avec 7 500 000 clients (dont 3 600 000 sociétaires) et 3 430 agences, la Banque Populaire fait partie du 2^e groupe bancaire en France : le Groupe BPCE

Pour rencontrer un conseiller Banque Populaire,
rendez-vous dans l'agence Banque Populaire la plus proche de chez vous
ou connectez vous sur notre site Internet :

www.banquepopulaire.fr

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital de 481 873 068,50 euros
399 430 693 RCS Paris

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PREVOYANCE

Société anonyme au capital de 7 396 250 euros
352 259 717 RCS Paris

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 30 000 000 euros entièrement versé 401 380 472 RCS Niort
Entreprise régie par le Code des assurances

Chauray - BP 8410 - 79024 Niort Cedex 9

BPCE

Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 486 407 115 euros – RCS Paris n° 493 455 042
Intermédiaire d'assurance inscrit à l'ORIAS sous le n°08 045 100
50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13

NATIXIS PAIEMENTS

Société Anonyme au capital de 36 752 925 euros
RCS Paris 345 155 337

Banque Populaire 4 - 75060 Paris Cedex 02

NATIXIS LEASE

Société Anonyme au capital de 267 242 330 euros
379 155 369 RCS Paris – Mandataire d'intermédiaire d'assurance,
N° ORIAS 07 029 339

30 avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

NATIXIS FACTOR

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 19 915 600 euros
379 160 070 RCS Paris

30 Avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris

SOCAMA Société Coopérative de Caution Mutuelle à capital variable régie par les dispositions du code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs au cautionnement mutuel et aux établissements de crédit, agréée par la Banque Fédérale des Banques Populaires et par le comité des établissements de crédit en qualité de Société Financière.



Consultez le site

www.createur-repreneur.fr pour

1 contact personnalisé Ou + d'information